

ComUE Lyon Saint-Etienne : bienvenue dans la start-up nation !

À l'ordre du jour du CNESER du 14 novembre 2023 : les statuts de la ComUE Université de Lyon, qui devient ComUE Lyon Saint-Etienne.

Le SNPTES-UNSA se félicite de la direction prise par la ComUE Université de Lyon, qui devient ComUE Lyon Saint-Etienne. Les statuts proposés à l'avis du CNESER démontrent, globalement, un état d'esprit de coordination et de conciliation entre les établissements du site, une gouvernance partagée et équilibrée entre les établissements, et une lisibilité du bassin universitaire. La ComUE se nomme désormais "ComUE Lyon Saint Etienne" et reconnaît les établissements stéphanois jusqu'alors invisibilisés.

Malgré ces points positifs, le SNPTES-UNSA regrette un manque de consultation des personnels et des étudiantes et étudiants. On garde les mauvaises habitudes qui, rappelons-le, ont conduit à un échec, pour cette fois encore tirer un trait malheureux sur ce qui fait la force des grands établissements : le collectif.

Il n'a pas échappé au SNPTES l'abandon de la signature commune et surtout de la délivrance du doctorat par la COMUE. Ces derniers points furent pourtant soulignés comme des points forts du rapport HCERES de la ComUE Université de Lyon. Seule la formation transversale des écoles doctorales sera conservée dans les compétences de la ComUE Lyon Saint-Etienne. Cette décision met notamment à mal la promotion collective du doctorat vers les entreprises et l'attractivité des études doctorales du site.

Le SNPTES attire l'attention de Madame la Ministre : cette dispersion d'énergie a un impact direct sur les collègues des établissements de Lyon Saint Etienne et surtout sur ceux de la ComUE, qui sont essentiellement contractuels.

Le SNPTES UNSA s'interroge : qu'allons-nous faire collectivement de cet outil, et surtout, quels moyens allons-nous y consacrer ? Le rapport HCERES souligne un "site au potentiel scientifique exceptionnel". Et pourtant, la ComUE de Lyon Saint Etienne, tout en affichant une volonté de coordination de site, possède un modèle économique de start-up : des personnels contractuels ComUE sur des emplois précaires, et un modèle économique essentiellement basé sur la réponse à des appels à projets ou des projets à durée déterminée, là où la ComUE a besoin de personnels, notamment titulaires et de budgets pérennes.

Le SNPTES-UNSA souhaite que ces nouveaux statuts, qui rééquilibrent néanmoins les forces en présence, incitent à l'avenir à créer un dynamisme constructif, et surtout collectif à la ComUE de Lyon Saint-Etienne.

Choisy-le-Roi, le 14 novembre 2023